

L'ECOLE

Le bâtiment d'école

Après différentes réparations urgentes effectuées sur la maison achetée en 1847 à Pierre Bélinguier, il y sera adjoint en 1849 un autre bâtiment à l'est pour "salle d'école et décharges".

Une lettre du 7 octobre 1849 adressée au maire par l'intermédiaire de la sous-préfecture fait part des observations de l'inspecteur des écoles concernant le projet :

- les lieux d'aisance ne sont pas indiqués,
- la salle devant être commune aux deux sexes, il convient d'établir dans toute sa longueur une cloison d'un mètre de hauteur séparant les filles des garçons,
- elle doit être planchée ou carrelée,
- le logement de l'instituteur, composé d'une chambre et d'une cuisine est insuffisant.

A quoi le conseil répond qu'il existe des lieux d'aisance dans un jardin communal non loin et qu'ils pourront être provisoirement utilisés, que la salle sera agrandie sur la bûchère à raison d'un carré de 8dm2 pour chaque enfant, et que les autres transformations viendront ultérieurement.

En 1862, le plafonnement est réalisé, ainsi que la réfection du mur de clôture par François Delga, maçon.

En 1882, suite à l'inspection par le délégué cantonal, l'école déclarée "malsaine et humide", le mur extérieur doit être cimenté, le sol du jardinet rabaissé et la salle parquetée.

En mai 1898, l'instituteur Miquel aménage pour y loger sa famille la salle jusque-là consacrée aux affaires communales.

En 1885, des "privés pour les filles" sont construits.

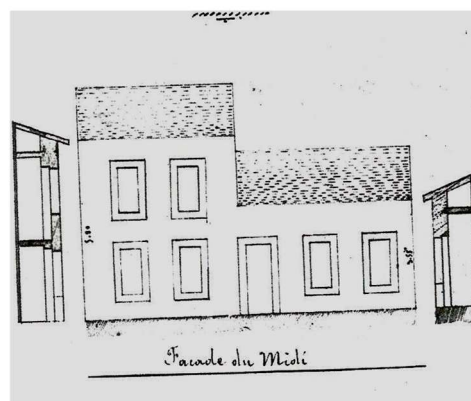
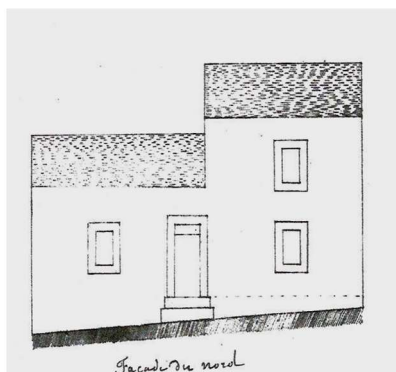
En 1906, deux chambres sont ajoutées au logement de l'instituteur (aménagement du grenier).

En 1916, les fosses d'aisance sont d'urgence nettoyées, qui ne l'avaient pas été depuis 1909.

En 1924, la murette étant encore en mauvais état, on achète "de la gironde" (grillage) pour enclore l'école.

En 1936, le maçon François Tardieu d'en Ramade répare solidement le mur de l'école.

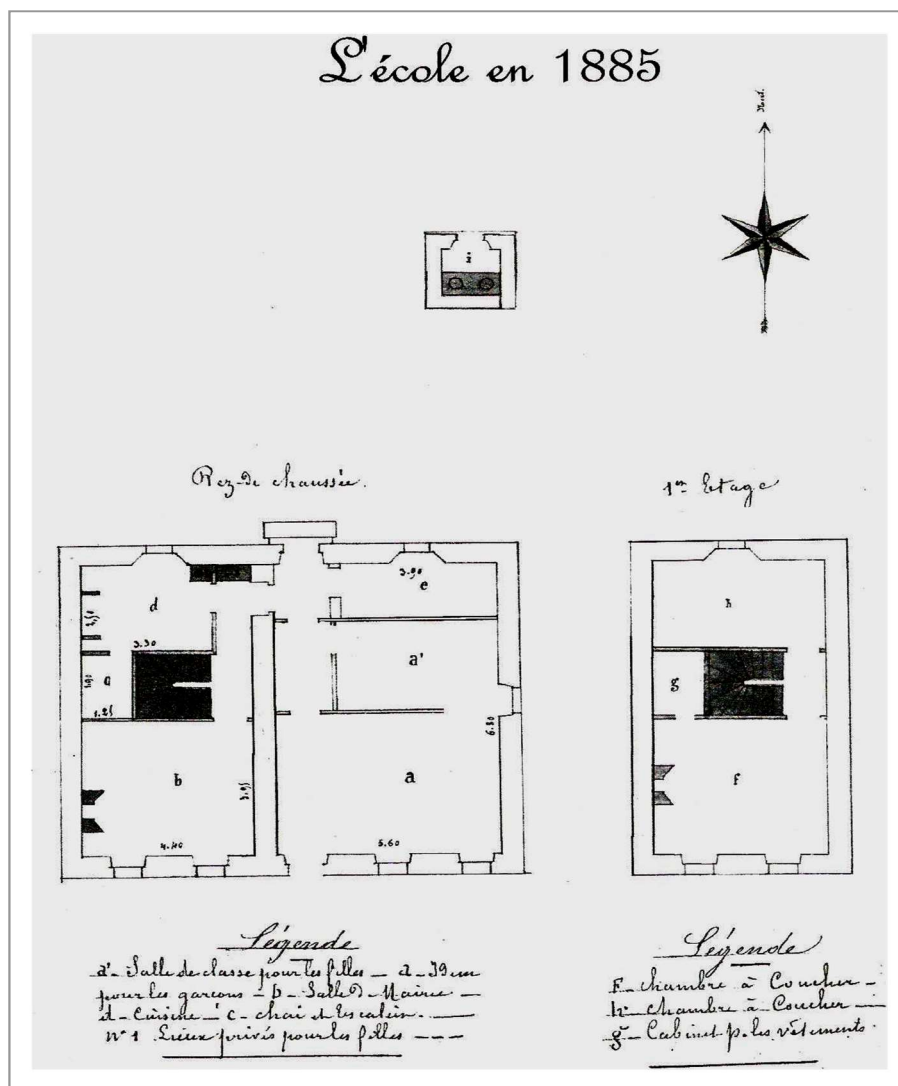
Le préau, lui, sera construit beaucoup plus tard, en 1954, par Raymond Amat.



Plans dessinés par Mr Lavalette instituteur
pour la monographie de 1885

Vers 1945





Vers 1885



La fréquentation scolaire :

L'école ayant acquis son caractère obligatoire, les enfants y étaient inscrits dès l'âge de six ans. Mais leur assiduité variait en fonction de la motivation des parents, et du besoin de main d'œuvre pour les travaux des champs, de l'obstacle que constituait la langue française, de l'inconvénient de l'éloignement des fermes, et aussi du coût de la rétribution scolaire.

"Les parents n'ont qu'un souci", écrit MF Pariset en 1867 dans Mœurs et usages du Lauragais, "celui de préparer leurs enfants à la première communion ; ils n'attachent qu'une importance secondaire à l'instruction proprement dite (...) Il est regrettable que les enfants soient admis à la première communion sans savoir lire et écrire, mais à la seule condition d'avoir appris par cœur (...) les prières et le catéchisme. L'indifférence et l'apathie des parents est certainement le plus puissant des obstacles que rencontre, dans les campagnes, le progrès de l'enseignement primaire."

En 1842, sur 315 habitants, 25 enfants fréquentent l'école, sur 28 en âge de la fréquenter.

En 1849, sur 352 habitants, 15 enfants fréquentent l'école (*"terme moyen : 12 en été, 18 en hiver"*), sur 24 en âge de la fréquenter.

Le taux de rétribution scolaire est voté par le conseil municipal.

Ainsi, le 2 mai 1838 :

- les commençants payeront la somme de 1 franc
- ceux qui lisent et écrivent la somme de 1, 50 franc
- ceux qui lisent, écrivent, calculent, ... la somme de 2 francs"

Et en 1873 :

- 2,50 francs par mois par élève de seconde catégorie (plus de 7 ans) non abonné, ou 16 francs par an.
- 2 francs par mois par élève de première catégorie (moins de 7 ans) non abonné ou 12 fr par an.

Le maire a la faculté de concert avec le curé de désigner les enfants qui seront admis gratuitement à l'école publique, pour motif d'indigence (ce sont des fils ou filles de brassiers pour la plupart et quelques maîtres valets; en 1850, 15 familles bénéficient de cette aide)

"Cependant, vu le peu d'empressement que mettent certains parents à envoyer leurs enfants à l'école dès qu'ils sont admis gratuitement, le conseil municipal demande à être autorisé à remplacer les enfants qui manqueraient quatre classes consécutives sans y avoir jamais été autorisés" (demande renouvelée à deux reprises : 1848/1875).

Comme l'exprime Mr Lavalette dans la monographie *"La fréquentation scolaire laisse beaucoup à désirer : la loi de l'obligation n'est ici qu'un fantôme qui n'épouvante personne "*

Avec les lois Ferry dans les années 1880, **l'école républicaine laïque et obligatoire devient gratuite.**

En 1852, une loi donne aux conseils municipaux l'autorisation *"d'exiger que l'instituteur ajoute au programme de son enseignement les branches qui suivent : histoire de France, Géographie, dessin linéaire, notions d'arpentage et de chant"*.

En 1882 est créée une "caisse des écoles" grâce à des subventions communales, des fondations particulières, dons, quêtes, fêtes de bienfaisance et dons en nature pour les livres, la papeterie et les denrées alimentaires. Elle a pour but de faciliter la fréquentation des classes par des récompenses sous forme de livres, utiles et de livrets de caisse d'épargne et par des secours aux élèves indigents ou peu aisés soit en leur donnant des livres et fournitures, soit en leur distribuant des vêtements et des chaussures et pendant l'hiver des vêtements chauds".

L'école de Beauteville en 1885 possède une bibliothèque de 167 volumes

Dans les années 1870 sont mentionnés également des **cours d'adultes**, l'hiver, ainsi que des **cours de couture** donnés en général par la femme de l'instituteur, appelée "directrice des travaux à l'aiguille" des filles, laquelle grâce à un brevet de capacité peut prétendre au salaire de 100 francs par an.

Dans les premières années, les émoluments de l'instituteur de Beateville sont composés d'un fixe de 200 francs par an, auquel s'ajoute le montant de la rétribution scolaire, et *"tous les instituteurs qui ont dirigé l'école avec ce mode de traitement n'étaient pas les plus malheureux"* observe Mr Lavalette, *"les communes avoisinantes n'ayant pas d'école, fournissaient un nombre contingent à celle de Beateville, et la contribution scolaire annuelle s'élevait à un chiffre assez rond"*, auquel venait s'ajouter le salaire de "la greffe", l'instituteur ayant naturellement remplacé le greffier dans la tenue du secrétariat de la mairie.

Cette fonction le rapprochera d'ailleurs de la population, lui qui, rarement enfant du pays et n'en parlant généralement pas le patois, à l'inverse du curé, représente la République, que l'on craint encore un peu.



Ecoliers de Beateville en 1910

En ce début de 20^{ème} siècle, l'école a désormais acquis tout son caractère obligatoire et gratuit, et si elle reste pour certains une exigence dont on se passerait bien, elle représente pour d'autres la possibilité d'entrevoir un choix possible vers un autre avenir que celui de l'agriculture.

L'école est avec la troisième République le lieu de la francisation, et le dialecte local, langue populaire uniquement orale devenue patois méprisé, perd rapidement du terrain ...

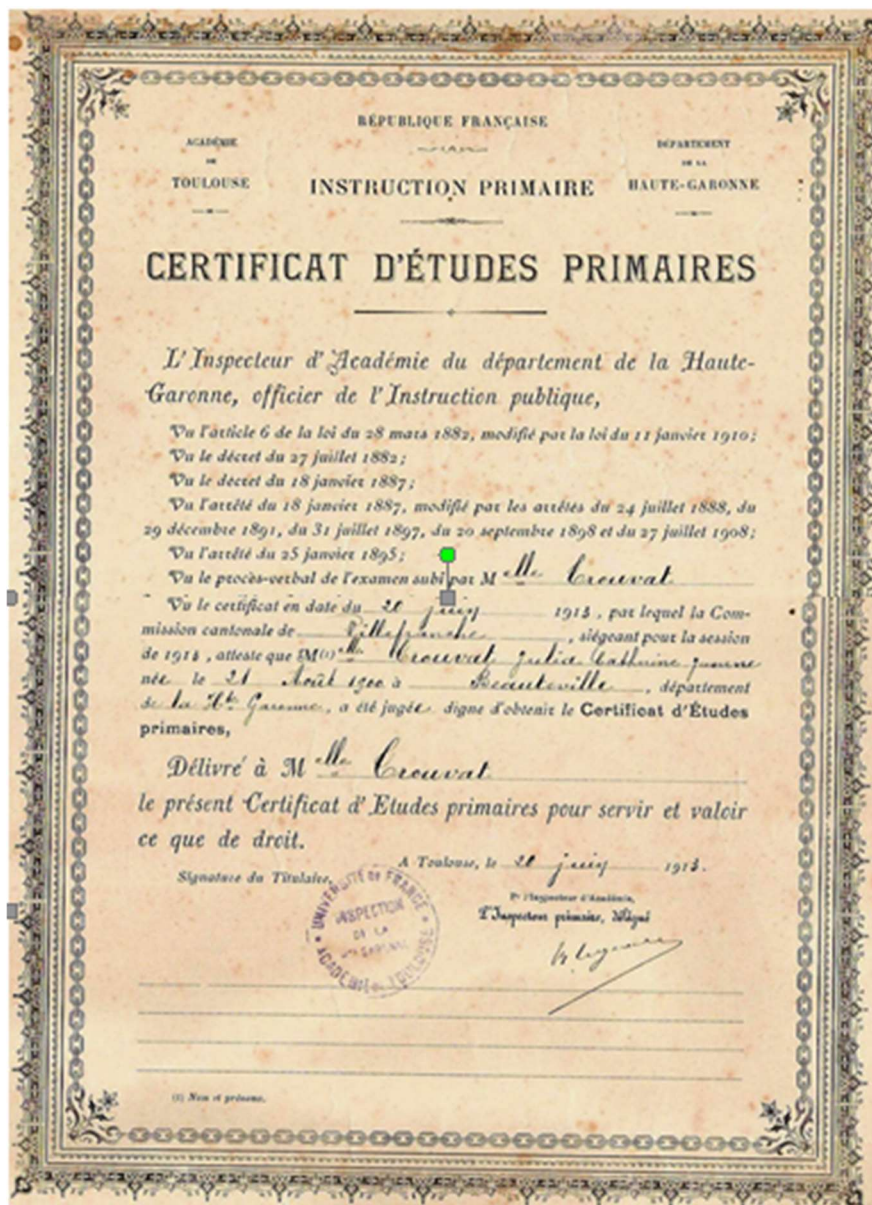
Il était la langue maternelle, parlée à la ferme, au village, au marchés ... Dans l'enceinte de l'école, *"le maître donnait une pierre noire à celui qu'il entendait s'exprimer en patois, et celui-ci se dépêchait de se débarrasser de cette marque déshonorante en dénonçant un camarade qui se laissait aller à commettre la même infamie"*. Face à l'exigence de l'école, les parents se mettent à parler en français à leurs enfants pour ne pas les pénaliser. La génération de 1900 apprend le français à l'école et s'appliquera à l'inculquer à ses enfants, celle des années 30 reste bilingue entre elle, mais ses enfants nés en 1950-60 s'ils le comprennent parfaitement, ne savent plus pour la plupart tenir une vraie conversation.

La possibilité de réintroduction de l'occitan dans l'enseignement dans les années 50 ni le sursaut identitaire des années 70 ne ramèneront pas ici la richesse de la langue ni sa considération. La normalisation de l'occitan est le plus souvent incomprise par les derniers locuteurs.

Certains instituteurs faisaient toutefois chanter à leurs élèves des chants en occitan dont la fidélité commune à un texte précis suggère l'utilisation d'un même ouvrage : Le Chant Languedocien et Pyrénéen à l'Ecole (Privat 1935) ; certaines de ces chansons se sont transmises oralement, et quelques autres dans le cercle familial. L'instituteur Lavalette de Beateville en donne une paroles et musique dans sa monographie, dont on peut penser qu'il est l'auteur compositeur.

Pouvaient être présentés au certificat d'Etudes Primaires

-attestant l'acquisition des connaissances de base - les enfants entre 11 et 13 ans (environ (30% dans les années 20). Il marquait alors bien souvent l'entrée dans la vie active.



La lauréate du certificat ci-dessus aurait souhaité poursuivre pour devenir institutrice à son tour, si le conflit de 14-18 n'avait rendu sa présence indispensable à la ferme, son père étant parti à la guerre. Son père lui avait fait ses études secondaires après l'école de Beauteville au Petit Séminaire à Toulouse qui accueillait les garçons qui ne se destinaient pas forcément au sacerdoce.

Dans les années 1950, après l'école primaire, ceux qui voulaient poursuivre leurs études allaient à l'école Massot, à Villefranche.

La maison léguée en 1875 à la commune par Mr Massot "à la condition expresse qu' y soit établie une école publique et laïque "après avoir abrité l'école primaire s'ouvrit ensuite en effet à un Cours Complémentaire dont le recrutement s'étendit à tout le canton. L'école Massot abritait à ce moment-là cinq classes, dont deux réservées au Cours Complémentaire.

Et en 1961, est créé dans le quartier Sébastopol un vaste groupe scolaire (Maternelle, primaire et collège avec cantine) ; en 1973, maternelle et école primaire sont transférées dans un nouveau bâtiment à part, laissant tout l'espace au collège. Une nouvelle cantine organisée en self-service voit également le jour.

(D'après un fascicule publié en 1986 pour le syndicat d'initiative de Villefranche, par Maurice Calastreng).

Les instituteurs de Beateville

L'acte fondateur des écoles normales date de 1793, mais il faut attendre 1801 pour que la première EN voit le jour à Strasbourg ; en 1833, les lois Guizot amènent la professionnalisation des instituteurs et étendent leur domaine d'enseignement ; ce sont les lois de Jules Ferry qui les intègrent à la fonction publique et donnent à leur fonction la charge d'une véritable éducation morale républicaine.

L'an mille huit cent trente-sept et le vingt et un septembre de la même année, à dix heures du matin, nous, soussigné Maire de Beateville (...) me suis rendu à la maison commune, où après avoir donné lecture de la lettre de Mr le Sous-Préfet à Mr MONTFRAIX, j'ai reçu son serment dans les termes suivants :

"Je jure fidélité au roi des français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume"

En septembre 1840, installation de **Philippe JONQUIERES** 23 ans, né à Baziège, *"lequel a obtenu son brevet de capacité de MM les membres de la commission d'instruction primaire séant à Toulouse, nommés par le ministre de l'instruction publique, et ont délivré un certificat de bonne vie et mœurs."* Il prête le même serment que son prédécesseur.

Sa demande d'"exeat" pour aller enseigner à St Félix est acceptée en octobre **1849**.

Il est remplacé par le sieur **André Jacques AVIGNON**, élève de l'école normale primaire de Toulouse, comme "instituteur provisoire", en attendant de "subir son examen" et d'obtenir son certificat de capacité en mars 1850. Une délibération de 1851 fait état de "l'absence d'instituteur depuis 7 mois" ; la monographie de Mr Lavalette ajoute dans cet intervalle deux noms qui ne paraissent pas dans les cahiers de la mairie : MM **MIRABAIL** et **MERCADIER**.

en **octobre 1853**, est installé **Jean MERCEND**, prêtant le serment "d'obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur "

en avril **1855**, **Etienne PETITJEAN**

en septembre **1856**, **Bernard LAFFON**, de qui le remplacement motive en 1861, une délibération pour décider si l'enseignement doit être confié à un instituteur laïque ou à des sœurs congréganistes ; la première solution est retenue.

en **1861** est donc installé **Bernard FORGUES**, puis en **1864 Paul RAZAT**

en **1867**, **Géraud VILLA** ; son absence pendant deux mois en hiver 68 permet grâce aux cent francs retenus sur son salaire de faire l'achat d'objets pour l'école : une pendule, un tableau, un poêle et quelques livres.

en 1872, Mr **SIADOUX**,

en mars **1873**, **Joseph Vital FAURE**

en septembre **1873**, **Pierre Augustin Benjamin RICALES**,

en **1874**, **Joseph SABES** (28 élèves notés),

en **1879**, **Pierre Jacques Dieudonné SAFFORES**,

en **1880**, **Emile Hyppolite GUITARD**,

en **1881**, Mr **DOUILHAS**,

en **1883**, **Mathieu LAVALETTE** ; c'est à lui que l'on doit la monographie du village en 1885.

en **1887** Mr **PINEL**

Les épouses respectives de MM Saffores, Douilhas, Lavalette et Pinel sont citées "directrices des travaux à l'aiguille pour les filles", sans doute y en eut-il d'autres...

en **1891**, Mr **DUTHIL**

en **1896** et **1898** sont cités respectivement **Mr BORRAS** et **Mr MIQUEL Baptiste**,

en août 1898, le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien d'un instituteur "homme", nombre de femmes apparaissent-elles alors dans cette fonction (qui leur est pourtant officiellement ouverte depuis 1838). Deux ans plus tard, il est question dans une délibération de "l'institutrice", sans toutefois que son installation ait fait l'objet d'une consignation écrite dans la registre des délibérations et nous ignorons donc son nom.

en novembre **1903**, est installée Melle **Marie GINIES** comme institutrice stagiaire, remplacée en ? par **Mme BERSEILLE**, puis en **1909** par **Melle MESSAL**, (cours d'adultes et de couture sont toujours mentionnés)

en **1917**, **Melle PELOUSE** qui restera jusqu'en **1939**.

De mémoire orale pour la suite (erreurs chronologiques possibles) :

Madeleine LAVIGNE de 1939 à 1947

Jacqueline DULAC

Paulette VINTIMILLA

Paulette BEILLE de 1949 à 1953

Simone OULES de 1953 à 1955

Suzanne BAZUYAU

Jeanine PEREZ

Marie-Madeleine CAMMAS 1958-59

Anne Marie DEMIER 1959-60

Mme DUMEZ

Mme PIERRON

Mme BERTRAND 1963-64

Mme GLAUDIE 1964-65

Mme MARCHAND 1965-66

Mme DEMAY 1966-67

et Mme SIMONET de 1967 à 1969

Elle en fut la dernière institutrice, l'école ayant fermé faute d'effectif suffisant.

Les enfants furent alors inscrits à Montclar, Lagarde ou Avignonet, puis participation et ramassage scolaire officialiseront l'adhésion de Beateville à l'école d'Avignonet.

Le bâtiment a été vendu en 1979.